

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 001-210103479-20221108-2022089-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-089

Séance du 08 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

| | |
|--|--------------|
| Afférents au Conseil Municipal | : 19 |
| En exercice | : 19 |
| Présents | : 17 |
| Qui ont pris part à la délibération | : 18 |
| <u>Date de la Convocation</u> | : 24/10/2022 |
| <u>Convocation affichée et diffusée le</u> | : 24/10/2022 |

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

Mme Pascale GAUTIER WILL a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Implantation d'antennes de téléphonie Mobile

Monsieur Christophe HENRY, adjoint à l'urbanisme fait le point sur ce dossier.

L'Arrêté du 20 octobre 2021 définissant la troisième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » impose à SFR de trouver deux sites sur notre commune (projet New deal).

Monsieur le Maire rappelle que la commune compte à ce jour 3 antennes.

- Une antenne de 33 mètres a été installée par TDF sur le site de la station d'épuration
- Deux antennes sont installées route de Sainte Euphémie (terrain Pommier)
- Bouygues a déposé une demande d'antenne au lieu-dit les Vernes qui a été refusée par la Commune et par des propriétaires fonciers qui ne souhaitent pas autoriser le passage sur leur terrain.

La Commune a rencontré SFR, Bouygues et est en contact avec l'opérateur FREE.

Par ailleurs deux dossiers d'information du public ont été déposés en mairie (le premier par Free et le second par Bouygues) annonçant de dépôt de Demande Préalable pour des travaux d'antennes.

Le conseil municipal, après discussion à l'unanimité :

- RECONNAIT la nécessité d'assurer une bonne couverture du territoire
- PREND ACTE des exigences de l'Etat en matière de déploiement

- DEMANDE que SFR trouve un emplacement unique au lieu des deux antennes demandées par l'Etat pour assurer au mieux ses obligations en matière de couverture
- REFUSE l'implantation d'une antenne Bouygues dans le secteur du Chemin Rebillard
- DEMANDE que les opérateurs, SFR, Free, Bouygues s'installent sur une même antenne, après études, dans le secteur du chemin de Roncheveux sur les deux parcelles pressenties
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le
ID : 001-210103479-20221108-2022089-DE

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

la secrétaire de séance
Pascale GAUTIER WILL